

LA GODILLOSE

LE 03 OCTOBRE 2026

Une marche de 1 à 125 kilomètres vous est proposée sur un circuit mi-chemin, mi-route autour de Bonneval 28800 (ville située sur la RN 10 entre Chartres et Châteaudun).

Une épreuve originale à ajouter à votre palmarès. Venez relever ce défi.

Distance et allure libres selon les possibilités de chacun.

Ravitaillement, logistique et sécurité assurés par les organisateurs.

**Rendez-vous à partir de 9 h pour la remise des dossards
sur le parking
du magasin Market
à BONNEVAL**

DÉPART 11 h 00

Possibilité de prendre un départ à **19 h** précises à la salle de St-MAUR S/LE LOIR pour un peu moins de 80 km.

Se présenter ½ h avant pour retirer dossard et feuille de route.

RECOMPENSES et TOMBOLA

Le dimanche à 14 h 30 à la salle polyvalente de St-MAUR S/LE LOIR.

En plus du diplôme, des récompenses seront attribuées.

Des marcheurs se verront remettre un lot par tirage au sort parmi les dossards (présence obligatoire dans la salle).

Inscriptions avant le 30 septembre 2026

Inscription : 20 € par adulte et 10 € par enfant (de 12 à 18 ans)

Repas : 4 €.

Possibilité de s'inscrire sur place à partir de 9 h

Tarif différent :

. adultes : 25 €

. jeunes de 12 à 18 ans : 13 €

repas : 4 €.

Clôture à 10 h 30 impérativement

✉ LA GODILLOSE – Mairie – Rue St-Roch – 28800 BONNEVAL

☎ 06.03.12.21.73 – Jean-Luc PESCHETEAU

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

- > Chaque marcheur est libre de parcourir la distance qui lui convient selon ses possibilités sur un circuit balisé et fléché.
- > Le dossard et la feuille de route sont à retirer **sur le parking à l'entrée du supermarché Market le samedi 03 octobre 2026 de 9 h à 10 h 30.**
Départ de l'épreuve à 11 heures.
- > **Le repas du soir** sera servi à la **salle polyvalente de St-MAUR SUR LE LOIR.**
- > Les personnes ne pouvant prendre le départ à 11 h 00 auront la possibilité de prendre **un autre départ à ce même endroit à 19 h précises.**
- > **La fiche de route devra être tamponnée dans chaque commune de passage et impérativement laissée lors de l'abandon.**
- > **Arrêt obligatoire de l'épreuve, dimanche 04 octobre 2026 à 11 heures.** Un véhicule de ramassage récupérera les marcheurs se trouvant encore sur le circuit.

Inscription individuelle :

- > Les bulletins d'inscription devront être remplis complètement sous peine de ne pas être pris en compte (date de naissance entière).

Sécurité :

- > Les licenciés en Fédération Française de Randonnée Pédestre sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux non-licenciés de prendre toutes précautions tant au niveau médical que responsabilité civile. LA GODILLOSE n'étant pas une compétition, il incombe à chaque participant de ne pas dépasser ses capacités physiques.
- > Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé dissimulé lors de l'engagement.
- > Si le service médical juge l'état de santé d'un des participants incompatible avec la poursuite de la randonnée, il pourra l'obliger à abandonner. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée si l'intéressé refuse cette décision.
- > **La médication personnelle est à prévoir.**
- > **Le port d'un gilet de sécurité avec bandes rétro-réfléchissantes et d'une lampe torche sont obligatoires pour la marche de nuit.** L'absence de ces équipements conduira les organisateurs à l'exclusion des marcheurs.
- > **Les enfants de 12 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte**

(une attestation du tuteur légal désignant un accompagnateur responsable sera exigée).

- > Nous dégageons toute responsabilité pour les personnes circulant sur le circuit et non inscrites officiellement, ainsi que pour toute dégradation, perte ou vol.
- > Des bénévoles assureront la sécurité tout au long du parcours.

Ravitaillement :

- > Des points de ravitaillement sont prévus sur le parcours dans chaque commune (nourriture, boissons, salle de repos et soins). Ils sont réservés seulement aux participants.

Abandon :

- > En cas d'abandon en cours de parcours, **la feuille de route, après avoir été tamponnée, devra être déposée au point accueil de la dernière commune traversée, sous peine de ne pas être enregistrée.**
- > **le retour au point de départ ou à votre véhicule sera assuré.**

Impératifs :

- > Il est impératif de **respecter le code de la route et les arrêtés municipaux.**
Chacun est responsable de sa sécurité et est tenu de respecter celle des autres.
- > Il y a **interdiction de courir** sous peine d'exclusion.
- > Vous **devez respecter l'environnement et la nature** (sacs poubelles prévus près de chaque ravitaillement).

Informations diverses :

- > Un suivi par VTT est autorisé à partir du dîner à St-MAUR S/LE LOIR.
- > Le transport des vêtements de change sera assuré (à condition qu'ils soient mis dans un sac étiqueté au nom du propriétaire, avec le n° de dossard).
Ils seront disponibles au repas du soir à St-MAUR SUR LE LOIR.
- > Des véhicules «fringale et bobos » suivront la randonnée.

Toutes contestations, litiges ou manquements au règlement seront tranchés par les organisateurs, et deux marcheurs tirés au sort parmi les participants.

Les organisateurs se réservent le droit de faire connaître, avant le départ, toute modification ou ajout au règlement.

Le respect des règles du déroulement de l'épreuve et du règlement général est une condition impérative pour la participation à La Godillose.

Le non-respect entraînera automatiquement l'exclusion de la randonnée.

LA GODILLOSE – Le 03 octobre 2026
Inscription (individuelle) en ligne avec paiement sécurisé
sur le site lagodillose.fr

ou

sur papier à déposer en mairie de BONNEVAL – Rue St-Roch - 28800 BONNEVAL »,
accompagné de votre règlement avant le **30 septembre 2026**

BULLETIN D'ENGAGEMENT
(INDIVIDUEL ou COLLECTIF)

Personne à contacter :N° de téléphone :

DEPART 11 h 00 ☐ - DEPART 19 h 00 ☐

Cocher la case correspondant à l'heure de départ

NOM – Prénom	Adresse	Date de naissance	Nbre de Repas
.....			
.....			
.....			
.....			

FRAIS D'INSCRIPTION	MINEURS
Nombre d'adultes: x 20 € = € Nombre d'enfants: ... x 10 € =€ Nombre de repas : x 4 € =€ Chèque à libeller à l'ordre de l'ASSOCIATION « LA GODILLOSE »	Nom de l'accompagnateur : Adresse : NOM des parents : Tél. : Fait à BONNEVAL, le Signature, Accompagnateur Parents

- accepte le règlement après en avoir pris connaissance ;
- autorise la diffusion des photos sur le site www.lagodillose.fr pour une durée de 5 ans ;
- si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisation devait annuler la randonnée, elle se réserve le droit de conserver le montant de l'inscription ;
- en cas de désistement du candidat, l'inscription ne sera remboursée que sur présentation d'un certificat médical ;
- veuillez vous munir d'un gobelet pour vous désaltérer ; il n'en sera pas distribué aux ravitaillements.

A....., le.....
Signature

Pour recevoir le bulletin et le journal par courriel, veuillez noter ci-dessous votre adresse mail :

.....

LA GODILLOSE s'adapte au climat et change de date : En 2027 : le 10 avril.